

2025

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

GRUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

I.	Gouvernement d'entreprise.....	4
A.	Mode de gouvernance du GACM SA et de ses entités d'assurance françaises.....	4
B.	Mandats et fonctions exercées par chaque mandataire social.....	5
C.	Conventions réglementées.....	10
D.	Délégation au directoire et aux conseils d'administration dans le domaine des augmentations de capital.....	10
II.	Observations sur les comptes et sur le rapport de gestion du directoire.....	11
A.	Activité du GACM.....	11
B.	Comptes et bilan.....	12
1.	Comptes sociaux.....	12
2.	Comptes consolidés.....	12
C.	Mouvements sur les participations.....	13
D.	Observations du conseil de surveillance.....	13

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances. Le GACM établit ainsi des comptes consolidés dans lesquels il intègre notamment les entités d'assurance françaises suivantes : ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM.

Par application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Afin de présenter à l'assemblée générale du GACM les informations sur le gouvernement d'entreprise du GACM et des entités susvisées, le conseil de surveillance a élaboré le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise. Ce rapport inclut les informations mentionnées à l'article L.225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés GACM SA, ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM.

Par ailleurs, pour l'élaboration du contenu du présent rapport, il a été tenu compte de l'émission de dettes par le GACM sur le marché Euronext Growth.

I. Gouvernement d'entreprise

A. Mode de gouvernance du GACM SA et de ses entités d'assurance françaises

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les sociétés d'assurances ACM VIE SA et ACM IARD SA sont des sociétés anonymes à conseil d'administration. ACM VIE SAM est une société d'assurance mutuelle.

Au-delà de ce choix, les conseils des entités d'assurance de GACM SA, ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM ont nommé un directeur général délégué afin de respecter le principe des quatre yeux posé par l'article L.322-3-2 du Code

Les dirigeants ainsi désignés sont les suivants :

ACM IARD SA

M. Nicolas Govillot a été nommé directeur général sans limitation de durée et Mme Isabelle Soubari a été nommée directrice générale déléguée sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

ACM VIE SA

M. Nicolas Govillot a été nommé directeur général sans limitation de durée et Mme Stéphanie De Kerdrel a été nommée directrice générale déléguée sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

Les conseils des sociétés ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM ont décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général. Cela leur permet de disposer d'une gouvernance saine et transparente.

des assurances qui prévoit que la direction effective des sociétés d'assurance est assurée par au moins deux personnes.

ACM VIE SAM

Mme Catherine Jean-Louis a été nommée directrice générale sans limitation de durée et M. Alexandre Argiolas a été nommé directeur général délégué sans limitation de durée. Ils assument sous leur responsabilité la direction effective de la société.

B. Mandats et fonctions exercées par chaque mandataire social

GACM SA

Composition du directoire et du conseil de surveillance au 31 décembre 2025

Directoire au 31 décembre 2025

Président

M. Nicolas Govillot

Membre

M. Éric Petitgand

Membre

M. Loïc Guyot

Membre

Mme Isabelle Soubari

Conseil de surveillance au 31 décembre 2025

Présidente

M. Isabelle Chevelard

Vice-présidente

Mme Isabelle Pitto

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Alexandre Saada

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DU SUD-EST

représentée par M. Raphaël Rebot

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Daniel Baal

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Fabrice Siquot

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Carole Le Moaligou

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par Mme Marie-Hélène Manczyk

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE

représentée par M. Nicolas Habert

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Claude Koestner

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Edwige Schmitt

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

Directoire

La composition du directoire n'a pas connu de changement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Conseil de surveillance

La composition du conseil de surveillance a connu des changements au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est a désigné M. Raphaël Rebert en qualité de représentant permanent¹ en remplacement de Mme Nathalie Noël à compter du 3 février 2025.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie a désigné M. Fabrice Siquot en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Jean-Loïc Gaudin à compter du 1^{er} avril 2025.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Nicolas Govillot, président du directoire, M. Loïc Guyot, M. Éric Petitgand et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe du présent rapport.

M. Nicolas Govillot, Loïc Guyot, Éric Petitgand ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du

GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil de surveillance.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

¹ Personne physique désignée par une personne morale membre du conseil de surveillance, pour la représenter.

ACM IARD SA

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2025

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Luc Bigaré

M. René Carel

M. Patrice Cauvet

M. Philippe Couloigner

Mme Claude Dittly

Mme Simone Muller

Mme Fabienne Rigaut

M. Didier Vieilly

M. Maurice Zirnhelt

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

L'assemblée générale du 25 avril 2025 a désigné Mme Laurence Genet en qualité d'administratrice.

Le conseil d'administration du 19 novembre 2025 a coopté Mme Claude Dittly en remplacement de Mme Laurence

Genet. Cette cooptation sera ratifiée lors de l'assemblée générale ordinaire d'ACM IARD SA du 30 avril 2026.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par Mme Isabelle Chevelard, présidente du conseil d'administration, par M. Nicolas Govillot, directeur général et Mme Isabelle Soubari, directrice générale déléguée, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

Mme Isabelle Chevelard, M. Nicolas Govillot ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice ni rémunération, au titre de leur mandat, ni avantage en nature d'ACM IARD SA ou d'une autre société contrôlée par

ACM IARD SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil d'administration.

La société ACM IARD SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

ACM VIE SA

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2025

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

M. Laurent Benoit

Mme Sandrine Crestois-Cognard

M. David Delorme

M. Olivier De Saint Ours

Mme Denise Filet

M. Patrice Gluck

Mme Pascale Humbert

M. Damien Lievens

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par Mme Martine Gaillou

M. Jean-Michel Pfindel

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

La gouvernance d'ACM VIE SA n'a pas connu de changement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par Mme Isabelle Chevelard, présidente du conseil d'administration, M. Nicolas Govillot, directeur général, et Mme Stéphanie De Kerdrel, directrice générale déléguée ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

Mme Isabelle Chevelard, M. Nicolas Govillot et Mme Stéphanie De Kerdrel, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature

de la société ACM VIE SA ou d'une autre société contrôlée par ACM VIE SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil d'administration.

La société ACM VIE SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à leurs mandataires sociaux.

Mouvements de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2016 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2022, pour une durée de six ans.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 10 mai 2019 dont le mandat a été renouvelé le 25 avril 2025, pour une durée de six ans.

ACM VIE SAM

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2025

Présidente

Mme Isabelle Chevelard

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Elisabeth Goldschmitt

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ-VIVARAIS

représentée par M. Pierre Bertholier

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Luc Bigaré

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par M. Jean-François Tourel

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

représentée par M. Olivier Guiot

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par Mme Géraldine Pouget

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE

représentée par M. Patrice Garrigues

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par M. Joël Dervin.

Modifications survenues au cours de l'exercice écoulé

La Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen a été nommée administratrice par l'assemblée générale du 25 avril 2025 avec Mme Géraldine Pouget comme représentante permanente.

Le mandat de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, représentée par Mme Elisabeth Goldschmitt, a été renouvelé pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale du 25 avril 2025.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par Mme Isabelle Chevelard, présidente du conseil d'administration, Mme Catherine Jean-Louis, directrice générale, M. Alexandre Argiolas, directeur général délégué, ainsi que par les membres du conseil d'administration, est donnée en annexe du présent rapport.

Mme Isabelle Chevelard, Mme Catherine Jean-Louis et M. Alexandre Argiolas n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature

d'ACM VIE SAM ou d'une autre société contrôlée par ACM VIE SAM au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Aucune rémunération n'est allouée au titre de leur mandat aux membres du conseil d'administration.

La société ACM VIE SAM n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à leurs mandataires sociaux.

Mouvements de gouvernance post-clôture

Néant.

Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 4 mai 2018 dont le mandat a été renouvelé le 14 mai 2024, pour une durée de six ans.

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 12 mai 2021, pour une durée de six ans.

C. Conventions réglementées

GACM SA

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-86 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2025.

ACM IARD SA, ACM VIE SA ET ACM VIE SAM

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce et aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'est en vigueur au 31 décembre 2025.

D. Délégation au directoire et aux conseils d'administration dans le domaine des augmentations de capital

GACM SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune délégation n'a été réalisée au profit du directoire dans le domaine des augmentations de capital.

ACM VIE SA, ACM IARD SA ET ACM VIE SAM

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune délégation n'a été réalisée au profit des conseils d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

II. Observations sur les comptes et sur le rapport de gestion du directoire

A. Activité du GACM

L'assurance vie

La collecte brute du GACM enregistre une hausse de 26,1 % par rapport à fin 2024 et atteint 10 891 millions d'euros à fin 2025.

Pour les entités du GACM en France, où la quasi-totalité de la collecte brute est réalisée (10 834 millions d'euros), la progression est de 25,8 %, au sein d'un marché porteur (+ 10 %). La hausse concerne tant les fonds en euros (7 840 millions d'euros, + 27,1 %) que les UC (2 994 millions d'euros, + 22,5 %). La part d'UC dans la collecte brute est stable à 27,6 % en 2025.

Malgré une légère hausse des prestations, l'augmentation de la collecte brute entraîne une progression de 2 059 millions d'euros (+ 74,7 %) de la collecte nette du GACM en France. Celle-ci atteint un record de 4 816 millions d'euros. Elle s'élève à 858 millions d'euros sur les supports en UC (contre 522 millions d'euros à fin décembre 2024) et à 3 958 millions d'euros sur les fonds en euros (contre 2 235 millions d'euros à fin décembre 2024).

À 57 millions d'euros, la collecte brute en Belgique double par rapport à 2024 à la suite du lancement d'un nouveau produit début 2025.

Les assurances de biens et de responsabilité

À fin 2025, le chiffre d'affaires des assurances de biens et de responsabilité s'élève à 2 902 millions d'euros, en progression de 9,2 % sur un an.

Il est réalisé principalement en France (2 837 millions d'euros, + 9,3 %) en assurance automobile pour 1 500 millions d'euros et en assurance habitation à hauteur de 966 millions d'euros. Sur ces deux branches, la hausse du chiffre d'affaires (de respectivement + 9,7 % et + 9,9 %) s'explique par les ajustements tarifaires rendus nécessaires par l'inflation des coûts de réparation et les effets du changement climatique, avec notamment, depuis le 1^{er} janvier 2025, la hausse de la prime additionnelle

permettant de financer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles² en France.

Les portefeuilles de contrats d'assurance des biens et activités des professionnels poursuivent leur croissance en 2025, notamment l'assurance multirisques des professionnels, dont le chiffre d'affaires progresse de 14,7 %.

À l'international, le chiffre d'affaires en assurances de biens et de responsabilité s'élève à 65 millions d'euros (+ 9,2 %), porté par les assurances automobile et habitation qui constituent 97 % du total.

Les assurances de personnes

Le chiffre d'affaires des assurances de personnes s'établit à 3 789 millions d'euros à fin 2025, en progression de 3,4 % par rapport à 2024.

En France, il s'élève à 3 595 millions d'euros (+ 3,5 %). Les hausses de 1,8 % en prévoyance et de 1,3 % en assurance des emprunteurs s'expliquent par la croissance des portefeuilles. En santé, l'augmentation plus marquée de 9,5 % est également liée aux évolutions tarifaires décidées dans un contexte de revalorisation des tarifs des

professionnels de santé et de désengagement de l'Assurance Maladie.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 194 millions d'euros stable par rapport à 2024. Il est essentiellement composé par l'assurance des emprunteurs (98 %) distribuée dans les réseaux de Beobank en Belgique et de Cofidis dans différents pays d'Europe. Il intègre également 2 millions de chiffre d'affaires réalisé en Allemagne via les filiales d'assurance d'ACM Deutschland au second semestre 2025.

Les acceptations externes

Les acceptations externes concernent le portefeuille d'assurances des emprunteurs du groupe Talanx commercialisées dans le réseau de Targobank en Allemagne, cédé en quote-part aux entités du GACM. En

raison de l'arrêt de la distribution de ces produits dans le réseau Targobank en 2025, le chiffre d'affaires intègre uniquement des remboursements de primes et est ainsi négatif de 19 millions d'euros.

² De 12 à 20% des primes des contrats d'assurance dommages d'habitation et biens professionnels.

B. Comptes et bilan

1. Comptes sociaux

Au 31 décembre 2025, le total bilan s'établit à 5 047 millions d'euros (4 861 millions d'euros à fin 2024).

Le résultat social de l'exercice 2025 s'établit à 444 millions d'euros, en baisse de 9,9 % par rapport à l'exercice précédent (493 millions d'euros).

Alors que les produits financiers sont relativement stables à 539 millions d'euros (- 3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), cette baisse du résultat s'explique principalement par la hausse des dotations aux provisions

pour dépréciations (+ 31 millions d'euros). Ces dernières portent notamment sur les titres détenus, directement et indirectement, dans le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire (Fonds RES).

Les charges d'intérêts sont également en augmentation (+ 15 millions d'euros) en raison des dettes émises par le GACM en avril 2024. Ces dernières représentent une charge de 44 millions d'euros sur une année pleine en 2025 contre 29 millions d'euros en 2024.

2. Comptes consolidés

Le résultat net 2025 du GACM s'établit à 979 millions d'euros, en repli de 1,8 % par rapport à 2024.

Ce dernier est grevé par la contribution exceptionnelle introduite par la loi de finances 2025 sur les bénéfices des grandes entreprises, à hauteur de 126 millions d'euros à fin 2025. Retraité de cette contribution, le résultat atteint 1 104 millions d'euros, en hausse de 10,8 % par rapport à 2024.

Cette performance est tirée par la hausse de 12,6 % du résultat d'assurance IFRS, qui atteint 1 141 millions d'euros à fin 2025. Les évolutions tarifaires et la revue à la baisse de la charge des survenances antérieures contribuent à l'amélioration de 8 points du ratio combiné des assurances de biens, qui s'établit à 92,1 % (100,2 % à fin 2024). Par ailleurs, le résultat financier s'élève à 362 millions d'euros, en baisse de 11,1 % à fin 2025.

C. Mouvements sur les participations

En 2025, les principaux mouvements intervenus sur les participations du GACM sont les suivants :

- Lors de l'assemblée générale extraordinaire du GACM en date du 25 avril 2025, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, auparavant actionnaire à hauteur de 3,5 % du capital d'ACM IARD SA, a apporté ces titres en contrepartie d'une augmentation de sa détention dans le capital de GACM SA. Après l'opération, le GACM détient 99,9998 % du capital d'ACM IARD SA.
- Le GACM a poursuivi en 2025 la structuration d'un pôle de sociétés de services autour de l'assurance de biens sous l'entité ADB Écosystème Holding SAS qui a à ce titre bénéficié d'une augmentation de capital d'un montant de 40 000 milliers d'euros. Les sociétés Auto Mobilité Services SAS et Repartim SAS précédemment détenues directement par le GACM ont été transférées dans ADB Écosystème Holding SAS.
- Dans le cadre d'une échéance contractuelle, le Groupe Desjardins a procédé en 2025 au remboursement intégral des actions de préférence précédemment détenues par le GACM. Parallèlement, le GACM a souscrit une enveloppe de 200 millions de dollars canadiens de nouvelles actions de préférence (135 millions d'euros).
- Enfin, le GACM continue de participer au dispositif de dividende sociétal mis en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les investissements d'un montant de 179 516 milliers d'euros en 2025 à ce titre ont été réalisés à travers la société nouvellement créée RES Holding SAS. Cela porte l'investissement cumulé du GACM au titre du dividende sociétal à 564 516 milliers d'euros.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des **sociétés d'assurance vie** :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - ACM Belgium Life SA de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
- des **sociétés d'assurance non-vie** :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - ACM Belgium SA de droit belge.
- de la **société holding** ACM DEUTSCHLAND AG.
- de diverses **sociétés de services** telles que ACM Courtage SAS, ACM Services SA, la société Repartim SAS et la holding ADB Écosystème Holding SAS.
- de la société Crédit Mutuel Epargne Salariale SA, dont elle détient 85 % du capital.

De plus, le GACM SA détient des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital du groupe d'assurance canadien Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astrée SA.

Enfin, le GACM est également lié par une convention d'affiliation à la société d'assurance mutuelle ACM VIE SAM.

D. Observations du conseil de surveillance

Afin de s'assurer de la régularité des comptes et de l'opportunité des actes de gestion du directoire, le conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé par le directoire de l'activité de GACM SA et a procédé aux vérifications et contrôles nécessaires.

Compte tenu de ce qui précède nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fait à Strasbourg, le 25 mars 2026